

Bilan de santé
des enfants de
4 ans dans le
Département
de l'Eure



QUELQUES POINTS DE REPÈRE

Comme le prévoit le Code de la Santé Publique, tous les enfants de moyenne section de maternelle doivent bénéficier d'un bilan de santé afin de dépister les éventuels troubles sensoriels (audition et vision de l'enfant), les problèmes comportementaux ou les troubles du langage. Ce bilan est réalisé par le service de Protection Maternelle et Infantile (PMI) du Département. Il consiste en :



Un dépistage visuel : notamment de l'**amblyopie**, qui est une altération de l'acuité visuelle. Plus tôt on la dépiste, plus vite on la corrige ;



Un dépistage auditif : toute baisse de l'audition a un retentissement sur l'acquisition du langage et le comportement de l'enfant. La dépister est essentiel pour la corriger.



Un dépistage des troubles du langage : grâce à un test spécifique, il permet de préconiser ou pas un bilan orthophonique.

Où ?

À l'école

Quand ?

Durant le temps scolaire, en vous informant à l'avance des dates prévues.

Par qui ?

L'infirmière ou la puéricultrice de PMI

Comment ?

Par un bilan paramédical dont les résultats sont notés dans le carnet de santé de l'enfant.

L'infirmière vous remet un courrier dans le carnet de santé si des explorations complémentaires sont à réaliser.

Après ?

Une lettre-réponse vous est remise via le carnet de santé pour s'assurer des suites données aux différents dépistages.

Merci de ne pas oublier de fournir la carnet de santé, sous enveloppe fermée pour préserver la confidentialité, le jour du bilan en école !

Hôtel du Département

14, boulevard Georges-Chauvin - 27000 Evreux

Tél. 02 32 31 50 50

Fax 02 32 33 68 00

eureennormandie.fr

